DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024254-DE

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022 Réception Préfet : 07/10/2022 Publication RAAD : 11/10/2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/01

OBJET: Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la ville de Chelles

Pour faire face à la montée des effectifs à Chelles, il a été décidé d'augmenter provisoirement la capacité du collège « Pierre Weczerka ». Des bâtiments industrialisés ont donc été mis en place provisoirement à l'entrée du collège sur la place de la Légion d'Honneur. Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec la commune de Chelles en 2020. La Convention initiale prévoyait la fin de l'occupation du domaine public le 2 octobre 2022, après la livraison du 5ème collège de Chelles. Cependant, bien que le nouveau collège soit livré et même si la nouvelle sectorisation est effective depuis le mois de septembre 2022, les bâtiments industrialisés doivent être maintenus en place pour un délai supplémentaire de 2 années scolaires avec une restitution des surfaces relatives à l'occupation au plus tard le 2 octobre 2024. Un avenant à la convention initiale est donc nécessaire.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public de Chelles, approuvée le 26 juin 2020 par la délibération n° 5/01 de la commission permanente,

VU la délibération du Conseil général n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention temporaire du domaine public avec la ville de Chelles, consentie à titre gratuit, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce projet d'avenant n° 1 à ladite convention, au nom du Département, avec la ville de Chelles.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne